

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2016

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Pierre-Yves SUTTER Adjoint, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Christophe GODARD, Selman MORINAJ, Rachid DAGHMOUMI, Dahlila MEDDOUR, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Rémy BANET, Conseillers.

Absent :

Excusés : Mme Chantal GRISIER – Mme Elisabeth CARLIN – Mme Dahlila MEDDOUR – M. Blaise-Samuel BECKER – Mme Catherine DORMOY

Procurations : Mme Chantal GRISIER à M. Fernand BURKHALTER
Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
Mme Dahlila MEDDOUR à Mme Catherine FORTES
M. Blaise-Samuel BECKER à M. Gilles LAZAR

Le Maire, Fernand BURKHALTER, ouvre la séance et soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Les points de l'ordre du jour de la séance sont ensuite abordés tour à tour :

■ RAPPORT N°1

APPROBATION DU RAPPORT 2015 DE GESTION ET DU MAIRE RELATIF AU SERVICE PUBLIC LOCAL DELEGUE DE L'EAU :

Comme chaque année, selon l'article 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales, VEOLIA délégataire du service de l'Eau, nous a produit son rapport annuel sur le service.

Luc BERNARD – Conseiller Municipal délégué aux réseaux d'Eau et d'Assainissement, afin d'éviter une lecture des documents trop longue est fastidieuse en séance, expose la synthèse suivante :

« Cette année 2015 a été une année **d'importants travaux** concernant le réseau d'eau, permettant ainsi d'améliorer très significativement les indicateurs de performance.

I - CONFORMITE DES SOURCES DE CHAMPEY-SAULNOT (JUIN à SEPTEMBRE 2015)

Outre la pose de clôture grillagée autour des captages, la remise en état complète des ouvrages a permis d'améliorer le débit de l'ensemble des sources de 130 m3/j.

- Jaugeage du 2/10/2009 : 850 m3/j
- Jaugeage du 11/09/2015 : 980 m3/j

A noter les débits de pointe de 1 200 à 1 300 m3/j.

- Cependant, afin d'utiliser au maximum la production de ces sources, il convient de procéder à la pose d'un accélérateur au réservoir de la route de Luze permettant d'alimenter au maximum le réservoir de la ZUP avec l'eau de Champey.
- Financement :

Postes	€HT
Maîtrise d'œuvre 1ère Tranche	13 500,00
1ère Tranche Faite 2015	206 000,00
2e Tranche 2016 y compris Maîtrise d'œuvre	71 639,00
Option Abattage bois	4 760,00
Achat terrain Chavanne, Saulnot	1 149,30
Non estimés : Frais de notaire	
	297 048,30

II – SECTORISATION (AUTOMNE 2015)- 48 484.00€ HT

Par la pose de compteurs sur le réseau, celui-ci a été divisé en 10 secteurs où les volumes d'eau sont maintenant comptés, enregistrés. Ceci afin de connaître quotidiennement les variations de débit dans le secteur et de lancer si nécessaire une recherche de fuite sur le terrain avec pose de prélocalisateur permettant de cerner le lieu de la fuite. Cette sectorisation fonctionnelle depuis fin décembre 2015, n'aura une influence que sur le rendement 2016.

- A noter cependant : grâce à cette sectorisation, deux fuites d'eau importantes ont été décelées en février 2016 Rue du 47^{ème} R.A. (14 m3/h) et rue des Cytises (100 m3/j)

III – RESERVOIR DU MOUGNOT

Le réservoir a été ausculté en novembre/décembre 2015, ce qui a permis d'observer que le niveau d'eau descend de 30 cm du haut du réservoir puis se stabilise entre 11 et 15 jours (suivant les essais), ce qui représente environ 30 m3/j de perte d'eau.

Compte tenu de la difficulté technique de localiser cette fuite et surtout de la bonne qualité du revêtement, il a été décidé de limiter le remplissage à -30cm de l'arase supérieure de la cuve. Cependant, cette méthode ne sera fonctionnelle qu'après l'installation de l'accélérateur de la route de Luze.

- Conclusion : on voit donc la grande importance de la pose de l'accélérateur au réservoir de la route de Luze pour :
 - utiliser au maximum les sources de Champey et Saulnot
 - Eviter la perte d'eau au réservoir du Mougnot et de ce fait diminuer l'achat d'eau au Syndicat de Champagne et améliorer le rendement du réseau.

LE RAPPORT 2015

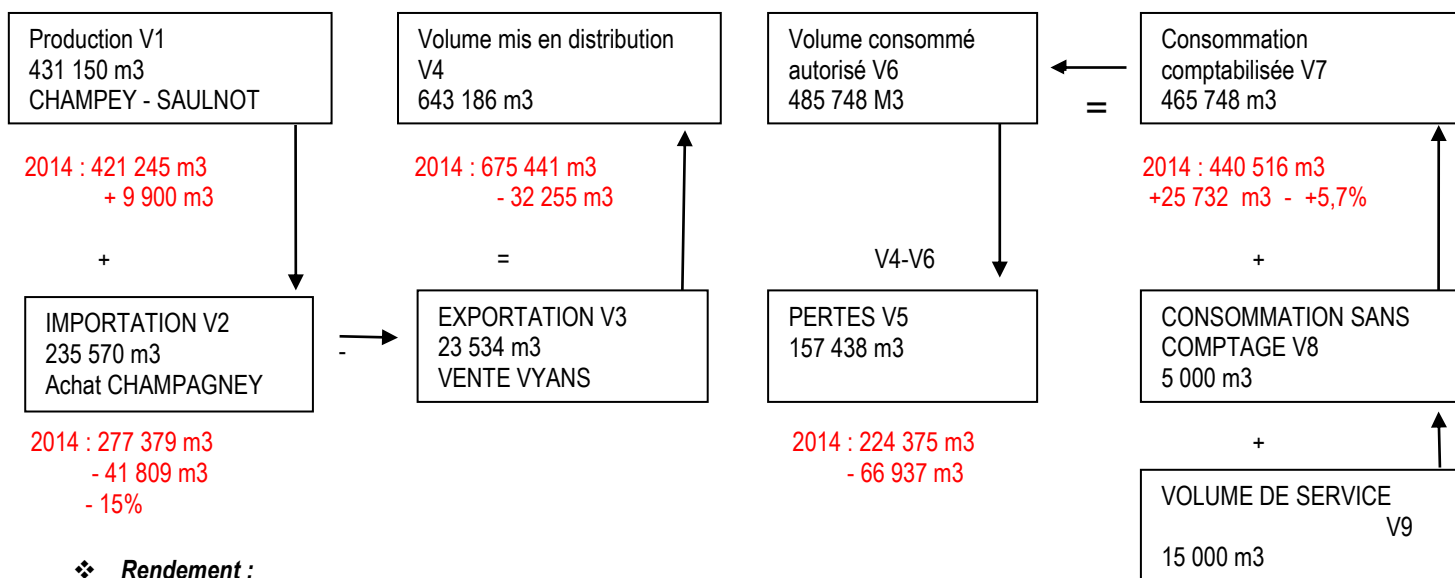
4 points essentiels :

- 1° Caractéristiques techniques
- 2° Bilan des volumes
- 3° Tarification de l'eau
- 4° Indicateurs de performances

1° CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Population desservie : 10 356 habitants (2014 : 10 350 habitants)
- Nombre d'abonnés : 3 399 (2014 : 3 374) + 0.7%
- Consommation moyenne par abonné : 137 m3/an (2014 : 130 m3/an)
- Linéaire de réseau : 68,35 km (2014 : 67,98) +370 ml

2° BILAN DES VOLUMES



❖ Rendement :

$$\frac{V6 + V3}{V1 + V2} = \frac{485\,748 + 23\,534}{431\,150 + 235\,570} = \frac{509\,282\,m3}{666\,720} = 76,4\%$$

Note : rendement de 2014 : 67,9% (+8.5)

❖ Réglementation :

R>85

Si $R < 85$ → $R > 65 + (0,2 \times ILC)$
 $R > -65 + (0,2 \times 20,41 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km})$
 $R > -65 + 4,08 = 69,08$

3° TARIFICATION DE L'EAU

Pages 10 et 11 du document

4° INDICATEURS DE PERFORMANCE

A) Qualité de l'eau

	2014 Prélèvements réalisés	2014 Prélèvements Non conformes	2015 Prélèvements réalisés	2015 Prélèvements non conformes
Microbiologie	38	0	37	0
Paramètre physico-chimique	14	0	16	0
	Taux conformité 2014 ²		Taux conformité 2015	
Microbiologie	100%		100%	
Paramètre physico-chimique	100%		100%	

B) Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Note 97/120 (page 15)

C) Rendement du réseau : $R = 76,4\%$ (2014 : $67,9\% + 8,5$)

D) Indices linéaires des volumes non comptés :

Il permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes qui ne font pas l'objet de comptage (reflet du déploiement de la politique de comptage).

$$ILVNC = 7,1 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

E) Indice linéaire des pertes en réseau

Il permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés.

$$ILP = 6,3 \text{ m}^3/\text{J}/\text{km} \text{ (2014 : } 9 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km})$$

F) Taux moyen renouvellement des canalisations

Pour 2015 : $0,24\%$ ($0,31$ en 2014)

G) Indice d'avancement de la protection de la ressource

2015 : $74,1\%$

2014 : $75,9\%$

CE QUI FAUT RETENIR:

- ① La pose d'un accélérateur au réservoir Route de Luze permettra :
 - A) D'utiliser au maximum la production d'eau des sources de Champey/Saulnot
 - B) De régler le problème de la fuite du réservoir du Mougnot
- ② Le réseau est depuis décembre 2015 sous surveillance quotidienne ce qui permet de déceler rapidement les fuites d'eau.
- ③ Le rendement 2015 s'est amélioré :
 - 2014 : $R = 67,9$
 - 2015 : $R = 76,4$
 Avec notamment la réparation de 25 fuites d'eau en 2015
- ④ L'achat d'eau à Champagny a diminué :

2014 : 277 379 m ³	}	- 15%
2015 : 235 570 m ³		
- ⑤ Un tarif de l'eau avec l'assainissement de 3,33€ TTC/m³. A noter prix moyen en France : 4,02€ TTC/m³
 Il faut également noter l'engagement budgétaire de 100 000€ TTC annuels sur 6 ans afin d'assurer le remplacement de canalisations anciennes, engagement qui sera défini par le plan de renouvellement du Schéma Directeur de l'Eau.

Gilles LAZAR - Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, remercie pour la communication de documents très complets. Il a relevé des points positifs, notamment la conformité des sources ou bien encore le diagnostic des fuites du réservoir du Mougnot. Tout cela va dans le bon sens.

Le Groupe Front de Gauche et Républicain indique avoir lu avec attention le rapport de VEOLIA, délégataire du service de l'Eau, délégation que le groupe n'a pas voté. Toutefois, M. LAZAR fait part des observations suivantes :

Erreurs de facturation :

- Erreur sur la facture du 2^{ème} semestre 2015 : pour la part communale, ce sont les tarifs 2014 qui ont été appliqués au lieu des tarifs 2015.

- Erreur sur la facture du 1^{er} semestre 2016 : pour la part communale, ce sont les tarifs 2015 qui ont été appliqués au lieu des tarifs 2016.

Erreurs sur le Rapport Annuel du Délégué 2015 :

Sur le rapport annuel du délégué 2015 (page 43), le nombre des volumes vendus en 2014 ne correspond pas au nombre qui figurait sur le rapport annuel du délégué 2014, du coup le rendement ne correspond plus aux chiffres donnés en 2014. D'autres valeurs sont impactées dans ce rapport, comme les indices P105.3 et 105.6.

Le rendement 2014 annoncé en 2014 était de 71,3% alors que le rendement sur le rapport annuel du délégué Eau 2015 passe à 70%. Quels chiffres sont les bons ? On nous aurait menti en 2014 en gonflant le rendement en vue de la préparation des négociations du nouveau contrat ? Peut-on faire confiance aux chiffres donnés cette année pour le rendement 2015 ?

Evolution des volumes produits et achetés (graphique page 5) : comme depuis plusieurs années, ce graphique est tronqué et ne permet pas de se rendre compte de l'importance du volume acheté par rapport au volume produit.

En 2014, il y avait un désaccord entre les chiffres VEOLIA et les chiffres municipaux : extrait du Conseil Municipal du 29 juin 2015 : Le Maire sur le taux de rendement, indique que le Délégué en annonçant 71% a anticipé la réparation du réservoir du Mougnot. Cette année, les rendements donnés par VEOLIA et par la Municipalité sont identiques...est-ce que le réservoir a été réparé début 2015 ? Ou est-ce que c'est encore un rendement virtuel ? Est-ce que VEOLIA considère, quand ça l'arrange, que le réservoir fait partie du réseau de distribution ?

Concernant le renouvellement des réseaux d'eau potable page 18, moins de linéaire renouvelé en 2015 par rapport à 2014 (217m contre 260m). Le taux moyen de renouvellement baisse à 0.24% contre 0.31% en 2014.

Quant est-il du programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (indice VP249 du tableau page 15). Il était déjà à 0 en 2014, il l'est encore en 2015. La part communale qui baisse serait-elle la cause de ces chiffres ? Dans le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2015, Luc BERNARD annonçait qu'un diagnostic du réseau allait être mis en place en 2015. Et d'ajouter : « le taux moyen de renouvellement du réseau ressort à 0.31%, ce qui est particulièrement faible sachant que le diagnostic devrait déboucher sur la planification de travaux. ».

Il semble que l'on découvre encore des branchements plomb en plus....il ne faut pas sensibiliser uniquement les habitants sur la dangerosité du saturnisme...quels moyens peuvent-être mis en place par la Municipalité pour découvrir les raccordements en plomb du réseau public ?

Les comptes annuels de résultat de l'exploitation de la délégation des précédentes années montrent que les charges de personnel évoluent de la sorte : 74 295€ en 2012, 42 996€ en 2013, 89 100€ en 2014 et 100 257€ en 2015. Extrait du compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2014 : « M. MINOT par rapport aux frais de personnel fait remarquer que les crédits de répartition définis par le siège de VEOLIA, sont en baisse à Héricourt mais que ce n'est pas pour autant que les effectifs sur le terrain ont changé... » Est-ce que les effectifs ont plus que doublé entre 2013 et 2015 ? Fallait-il préparer le nouveau contrat ? ou est-ce le CICE qui a permis d'augmenter le personnel ?

Sandrine PALEO – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain, demande comment VEOLIA compte remédier à l'absence d'animations en direction des jeunes en 2014 ? Ces animations sont cependant contractuelles.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, constate que le taux d'impayés sur les factures a doublé. Il était de 0.35% en 2014 contre 0.60% en 2015. Que se passe-t-il ? **M. BANET** aimerait également que soit évoqué le captage à Coisevaux.

Philippe BELMONT – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, évoque le harcèlement subi par les abonnés pour assurer leurs conduites, ainsi que les amendes infligées pour paiement hors délai alors le celui-ci a été fait dans les temps.

Sandrine PALEO souhaite connaître les retombées possibles des fuites du réservoir du Mougnot sur le lotissement tout proche.

Luc BERNARD indique que la fuite du réservoir du Mougnot a diminué et qu'il n'y a pas d'incidence sur le lotissement. Concernant les branchements plomb : pendant 5 à 6 ans, ce sont entre 630 et 650 remplacements qui ont été effectués. Désormais ils sont au nombre de 5 par an grand maximum.

A propos des animations en direction de la jeunesse, **M. BERNARD** fait observer qu'il n'y avait pas d'urgence absolue. Priorité a été donnée d'avoir pour objectif une eau potable pas chère pour les héricourtois.

Enfin, il maintient le calcul effectué pour le rendement.

M. MINOT – Représentant le Délégué VEOLIA reconnaît qu'il y a eu une erreur sur la facturation 2015 qui a été rattrapée sur les factures suivantes.

Concernant le calcul du rendement du réseau : M. MINOT indique que la différence entre les données en 2014 s'expliquait effectivement par une estimation approximative de la fuite du réservoir du Mougnot. En 2015, la Collectivité a fait des mesures précises, le taux de rendement a par conséquent été recalculé.

Vis-à-vis de la baisse du renouvellement des canalisations : c'est le maître d'ouvrage qui décide. Un certain nombre d'opérations devrait être envisagé en 2017.

Concernant les charges de personnel : comme cela a déjà été expliqué en 2014, tout dépend des clés de répartition appliquées. En tout état de cause, les effectifs « sur le terrain » n'ont pas changé.

A propos du taux d'impayés, c'est un des plus bas du nord Franche-Comté. La hausse est due à la réglementation qui a évolué. Il est désormais interdit de fermer les branchements d'eau. Ce taux risque d'évoluer défavorablement les prochaines années.

Enfin, en ce qui concerne les appels téléphoniques et les courriers en vue d'inciter à souscrire une assurance, ils sont effectués par une société privée indépendante de VEOLIA, sans aucun lien avec le service public. Les prestations peuvent correspondre à un besoin et il est impossible d'empêcher une entreprise de démarcher.

Il est 18H45, M. Selman MORINAJ rejoint la salle des débats.

Fernand BURKHALTER complète le propos de M. MINOT à ce sujet en affirmant que cette société n'a pas les fichiers de VEOLIA, preuve en est que les courriers et les appels ont aussi été diffusés en direction des locataires qui ne sont bien sûr pas concernés.

Revenant sur la fuite du réservoir du Mougnot, le Maire indique qu'une expertise a montré que la fuite est résiduelle et ne concerne que 30 cm de la partie supérieure du réservoir. Les habitations du lotissement proche ne craignent rien. M. BURKHALTER se félicite de la qualité de l'eau à Héricourt, les rendements ont augmenté tandis que le prix de l'eau lui est resté le même depuis quatre ans.

Sylvie DAVAL- Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain souhaite poser une question mais le Maire ne lui donne pas la parole, expliquant qu'il a déjà appelé aux questions auxquelles il a été répondu et qu'il vient de clore le débat.

Soumis au vote de l'Assemblée, le rapport est adopté à la majorité compte tenu de 5 oppositions du Front de Gauche et Républicain.

■ **RAPPORT N°1** **APPROBATION DU RAPPORT 2015 DE GESTION ET DU MAIRE RELATIF AU** **SERVICE PUBLIC LOCAL DELEGUE DE L'ASSAINISSEMENT:**

Comme pour le service de l'Eau, le délégué VEOLIA nous a fait parvenir son rapport pour l'année 2015.

Luc BERNARD expose la synthèse suivante sur le service de l'assainissement pour l'année écoulée :

« Pour l'assainissement, le fait marquant de cette année 2015 est le rendu de l'étude du réseau d'assainissement d'Héricourt en juillet par la Société EVI.

- *16 points particuliers du réseau ont été localisés avec mesure des débits d'eaux claires parasites (variant de 164 m3/j pour le plus élevé à 18 m3/j pour le plus faible)*

Sur ce programme, les communes de TAVEY, VERLANS et TREMOINS qui transitent leurs eaux usées vers la station d'Héricourt, devront assurer les travaux suivants :

- Pour TAVEY :
 - Evacuation de 164 m3/j d'ECP qui arrivent rue de l'Espérance (travaux en cours)
 - Contrôle des branchements EU-EP s à la fumée avec mise en conformité
- Pour VERLANS :
 - Contrôle de branchement EU-EP à la fumée avec mise en conformité
- Pour TREMOINS :
 - idem VERLANS

L'ensemble des travaux projetés devra permettre d'éliminer environ 725 m3/j sur les 1062 m3/j d'ECP recensés et d'améliorer ainsi le fonctionnement du réseau et de la station d'épuration temps sec.

Coût estimé : 1 200 000€HT pour Héricourt, hors maîtrise d'œuvre

Une convention avec l'Agence de l'Eau est en cours afin de formaliser et aider financièrement la Ville à exécuter ces travaux dans un programme pluriannuel.

RAPPORT 2015

I – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

- Population desservie : 10 000 habitants
- Nombre d'abonnés : 3 394 (2014 : 3302) + 2,8%

II – VOLUMES FACTURES

- 2015 : 448 480 m³ (2014 : 484 469) – 7,4%
- Linéaire de réseau unitaire : 35,3 km
- Linéaire de réseau eaux usées : 23,1 km
58,4 km (57,85 km pour 2014) + 550 m

III – OUVRAGES EPURATION (page 8 et 9)

- 1) BUSSUREL :
 - capacité traitement : 1 100 équivalent/ha
 - population raccordée (Bussurel + Vyans) = 1 120 ha
 - 2) HERICOURT
 - capacité traitement : 16 000 équivalent /ha
 - population raccordée
 - *Héricourt (sans Bussurel)
 - *Byans
 - *Verlans
 - *Trémoins
 - *Tavey
- } 10 700 ha

Sur les pages 8 et 9 du rapport, vous trouverez les conformités des rejets de Bussurel et Héricourt en concentration et rendement, conformément à l'arrêté préfectoral.

IV – QUANTITES DE BOUES PRODUITES

	2014	2015
BUSSUREL	4,2 T	3,5 T
HERICOURT	226,1 T	191,6 T

V – TARIFICATION

Facture 120 m³ – Prix TTC

	01/01/2015	01/01/2016
Assainissement	1,57	1,56
Eau	1,77	1,77
TOTAL	3,34€ TTC/m ³	3,33€ TTC/m ³

Pour info :

- Prix moyen sur le bassin Rhin-Rhône/Méditerranée : 3,63 euros TTC/m³
- Prix moyen en Fran : 4,02 euros TTC/m³
-

VI – INDICATEURS DE PERFORMANCES

1) Taux de desserte pour le réseau

$$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre abonnés desservis}}{\text{Nombre abonnés potentiel}} = 98,38\%$$

2) Indice connaissance de la gestion patrimoniale (pages 16 à 17)

70/120

3) Les conformités

A° conformité de la collecte des effluents (station >2 000 eq/ha

Pour Héricourt, la charge brute de pollution journalière est de 261 kg /DBO5/jour pour 2015, alors que la charge qui devrait transiter à la station pour 10 000 eq/ha est de 600 kg /DBO5/j. Ce déficit d'eau usée à l'entrée de la station d'épuration (observée également dans les études du cabinet EVI) doit être amélioré par :

- la mise ne conformité des branchements séparatifs d'habitation (inversion de branchements sur le réseau. Un état de ces branchements non conformes a été réalisé grâce aux tests à la fumée).

- l'élimination de fosses septiques d'habitation encore en fonctionnement

B° conformité des équipements (station > 2000 eq/ha)

Les équipements de la station construite en 2010 sont conformes à la réglementation en vigueur (notamment le système d'auto surveillance permettant les prélèvements d'échantillons d'eaux usées). Un contrôle réglementaire des appareils est effectué chaque année.

C) Conformité performance des ouvrages (station > 2000 eq/ha)

Le traitement des eaux usées qui transitent en station est conforme :

- à 100% à la Directive Européenne
- à 100% à l'arrêté préfectoral du 27/06/2007

L'abattement de charge entre les eaux usées entrant et sortant de la station est conforme à la Directive Européenne et l'arrêté préfectoral cités ci-dessus.

D) Conformité des performances des équipements d'épuration (station > à 2 000 eq/ha)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24H dans le cadre de l'auto surveillance, qui sont conformes à l'arrêté préfectoral.

	Nombre bilans réalisés 2015	Bilans conformes	% Bilans conformes
Bussurel	2	2	100
Héricourt	16	14	87,5

Pour 2015, l'indice global de conformité est 89,2.

E) Taux de boues évacuées selon des filières conformes à la réglementation

Bussurel : 100% (tonnage boues : 3,5T/an en 2015)

Héricourt : 100% (tonnage boues 191,6T/an en 2015)

CE QUI FAUT RETENIR:

● **Le rendu du diagnostic du réseau d'assainissement du Cabinet EVI avec détection de 16 points d'infiltration d'eaux claires parasites dans le réseau (estimation de 1 000 m3/j) dont 725 m3/j seront éliminés par l'exécution du programme pluriannuel de travaux aidé par l'Agence de l'Eau**

● **Le déficit d'eaux usées entrant en station qu'il conviendra d'améliorer par :**

- la suppression des fosses septiques encore en fonctionnement
- la reprise des branchements eaux usées/eaux pluviales inversés dans certaines habitations

Sandrine PALEO demande s'il existe des aides financières pour les particuliers qui doivent remédier aux branchements inversés ?

Fernand BURKHALTER répond que bien souvent c'est un constat qui est fait au moment de la vente d'un bien. Il est possible de mobiliser des aides auprès de l'Agence de l'Eau et de l'ANAH.

Gilles LAZAR fait observer que sur certains lieux en centre ville il n'y a pas de séparateurs entre les eaux pluviales et les eaux usées. Cela peut occasionner des dégâts en cas de gros orage. Comment peut-on agir pour diminuer l'impact de ce type d'évènement météorologique ? Est-ce que la non séparation a joué un rôle dans les inondations de juin ?

Est-ce que tout est fait pour qu'il n'y ait pas un débordement de l'étang ?

Le Maire fait remarquer que les questions sont hors de propos et indique que la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sera dévolue à la Communauté de Communes à partir de 2017. Ce problème est récurrent dans toutes les villes de France. Nous subissons un changement climatique qui entraîne des phénomènes de catastrophes naturelles de ce type.

La Ville a demandé aussitôt le classement en « catastrophe naturelle » par une intervention auprès Mme la Préfète de Haute-Saône, intervention soutenue par M. Jean-Michel VILLAUME – Député de la Haute-Saône. La commission n'a pas encore statué.

La qualité des réseaux n'est pas mise en cause. La loi impose de pouvoir faire face à une crue décennale, et nos réseaux sont conçus dans les normes. Il faut avoir à l'esprit que lors de ces intempéries, nous n'étions pas loin

de la crue centenaire et pourtant la Lizaine a bien résisté, elle n'a pas réellement débordé. Les sinistres sont dus à une configuration topographique. D'ailleurs toutes les communes des environs ont été touchées.

Sylvie DAVAL fait observer que l'extension du parking du Leclerc a intensifié le phénomène d'inondations. La végétalisation des parkings est indispensable.

Fernand BURKHALTER reconnaît qu'il y a bien une fragilité à cet endroit là, mais qui n'est pas liée au parking du Leclerc.

Soumis au vote de l'Assemblée, le rapport est adopté à la majorité compte tenu de 5 oppositions du Front de Gauche et Républicain.

■ RAPPORT N°10 FINANCEMENT DES TRAVAUX LIES AUX INTEMPERIES DU 25 JUIN 2016

Fernand BURKHALTER, afin de ne pas retenir plus longtemps le public venu expressément pour ce point de l'ordre du jour, décide de passer aussitôt au point n°10 qu'il expose.

Le phénomène météorologique extrêmement pluvieux survenu le 25 juin 2016 a causé d'importants dégâts sur une partie de la voirie, des chemins communaux et forestiers d'Héricourt et Bussurel. Un état des lieux a été dressé par les services municipaux et il ressort une dépense prévisionnelle de 274 942,50€ HT pour la remise en état des voiries sinistrées.

Afin d'aider au financement de ces dépenses exceptionnelles, des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat et du Conseil Départemental selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES	274 942.50€ HT	RECETTES		274 942.50€ HT
		▪ <i>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</i>	40%	109 977.00€
		▪ <i>Fonds de solidarité en faveur de l'équipement des Collectivités</i>	20%	54 988.50€
		▪ <i>Conseil Départemental</i>	20%	54 988.50€
		▪ <i>Autofinancement Ville d'Héricourt</i>	20%	54 988.50€

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir approuver ce programme, de valider son plan de financement et d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions.

Le Maire souligne que certaines villes comme Orléans ont été victimes de sinistres bien plus importants ce jour là, avec plusieurs jours sans électricité ou téléphone.

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère d'Opposition de Droite, demande si les particuliers sont prioritaires par rapport à la demande de la Ville pour la remise en état de la voirie ? « Vous pourriez faire un geste ».

Fernand BURKHALTER répond que la Ville n'est pas assureur. S'il avait été saisi pour des demandes d'aides à ce titre, il aurait missionné Maryse GIROD - Adjointe aux Affaires Sociales et Vice-Présidente du CCAS, afin qu'elle puisse étudier les dossiers.

Gilles LAZAR indique que son groupe votera ce rapport. Il n'imagine pas une seule seconde que cet événement ne soit pas classé catastrophe naturelle. Il faut faire attention aux propos tenus lorsqu'on compare avec d'autres villes. Il ne faut pas minimiser l'impact des inondations sur les familles. A Héricourt, certains foyers ont perdu beaucoup et le traumatisme est bien réel.

Le Maire répond qu'il ne peut pas laisser sous-entendre qu'il n'est pas solidaire avec la population. Il était sur place le 25 juin avec le Secrétaire Général de la Préfecture, et ce depuis 4H du matin. « C'est un propos désobligeant que je ne peux pas tolérer ».

A l'unanimité, l'Assemblée adopte le plan de financement et autorise le Maire à déposer les demandes de subventions au titre des dépenses liées aux intempéries du 25 juin 2016.

■ RAPPORT N°1

Approbation du rapport annuel 2015 du délégataire pour le crématorium

Reprenant l'ordre du jour, le Maire revient au troisième volet du rapport n°1 et donne la parole à **Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable**, qui fait un rapide exposé du bilan transmis par la société HOFFARTH, délégataire du service.

Les crémations sont en hausse de 17% par rapport à 2014 et il y a eu 1637 admissions en 2015. Destination des cendres : 1412 urnes ont été remises aux familles et 180 ont été déposées au Jardin du Souvenir.

66 crémations sont des personnes originaires de Haute-Saône dont 28 d'Héricourt. 1526 sont originaires d'un autre département.

Au titre de l'exercice 2015, le crématorium d'Héricourt a compté 3 employés, la salle de cérémonie a été utilisée et facturée 275 fois.

Des travaux de re-briquetage de la cheminée après l'explosion d'une prothèse à pile ont été effectués. Un bureau ainsi que la salle d'accueil des familles ont été réorganisés.

Des améliorations ont été apportées en matière d'accessibilité des personnes handicapées (mise aux normes du nouveau site internet, contrastes pour les malvoyants...).

2 événements majeurs ont marqué l'année 2015 : l'explosion d'une prothèse fonctionnant à pile qui a occasionné l'arrêt de l'exploitation d'une semaine, et la découverte de 2 bombes à hydrogène de la 2^{ème} guerre mondiale lors de la réfection du mur du cimetière adjacent.

Des adaptations sont envisagées toujours en matière d'accessibilité des personnes handicapées, une modification de l'éclairage de la salle de cérémonie, l'ajout d'un second équipement de crémation, la mise en place d'un nouvel équipement de filtration des fumées et enfin la stabilisation du talus bordant l'allée menant au bâtiment.

En matière de tarifs, la crémation d'un adulte coûte 494€, celle d'un enfant de moins de 12 ans 290€.

Le rapport ne faisant pas l'objet d'observations, il est adopté à l'unanimité.

■ RAPPORT N°1

Approbation du rapport annuel 2015 du délégataire pour la chaufferie bois

Danielle BOURGON poursuit par le rapport relatif à la chaufferie bois présenté par le délégataire ENGIE COFELY. Le document présente le taux de couverture bois au cours de la saison 2014/2015, les travaux de gros entretien à savoir le remplacement du tiroir d'introduction, le remplacement des 90 manches filtrant les gaz de combustion.

Le service hors frais généraux, est excédentaire de 10 629,34€.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, observe que depuis 2008 il pointe un déficit du service. Au début de l'exploitation, il lui a été expliqué que c'était dû aux pannes notamment le grappin qui a été hors service. Maintenant il y a l'entretien d'un équipement vieillissant. A ce rythme là, on ne trouvera plus personne pour l'affermage lorsqu'il s'agira de renouveler la délégation de service public. « C'est la seule chaufferie bois où l'utilisation du gaz est aussi importante que le bois ».

Le Maire répond que la chaufferie était sur-calibrée au début. La montée en charge de l'équipement a demandé du temps. Depuis le quartier s'est étoffé et d'autres équipements ont été raccordés comme le bassin d'apprentissage ou dernièrement la résidence seniors. Désormais la chaufferie fonctionne à pleine puissance donc pleine rentabilité. Elle représente un atout pour les locataires et pour les équipements municipaux ou intercommunaux qui paient moins cher de chauffage. Les frais généraux sont une variable d'équilibre.

Soumis au vote, le rapport est adopté à la majorité compte tenu de 3 contre de Mme A.Marie BOUCHE, M. Rémy BANET et M. Robert BURKHALTER, ainsi que 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

■ RAPPORT N°2

Approbation du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Fernand BURKHALTER indique que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a présenté son rapport concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, dont elle a la compétence.

Ce rapport a été voté lors du dernier conseil communautaire et n'est transmis aux élus héricourtois qu'à titre informatif.

A la demande du Maire, il n'est pas fait de présentation détaillée en séance.

Rémy BANET observe des déversements de déchets dans le quartier des Vignes, notamment dans les bois. La redevance incitative induit des comportements délictueux. M. BANET n'a pas l'impression que le problème est « pris à bras le corps ».

Le Maire répond que lorsque les services découvrent des déchets dont l'auteur peut être identifié, plainte est déposée. Mais hélas, ce n'est pas toujours le cas.

Patrick PAGLIA demande confirmation que les cadencements des levées ne seront pas modifiés.

Fernand BURKHALTER répond que la loi exige un ramassage 1 fois tous les 15 jours pour le bac vert. En 2018 le bac jaune sera relevé tous les 15 jours à Héricourt et en 2017 pour ce qui est des villages. En ce qui concerne l'habitat collectif, pas de changement de prévu. Les tarifs n'ont pas augmenté, ils ont même diminué. C'est grâce aux recettes de la filière du tri sélectif. L'incitation au tri est une belle réussite. Les gens sont citoyens dans l'ensemble, affirme le Maire. Il connaît même une personne qui sort le bac vert tous les 2 mois.

Anne-Marie BOUCHE demande que les ronds de couleur rouge qui figurent sur le calendrier distribué par la CCPH pour les levées, soient supprimés car ils peuvent induire en erreur.

Le Maire observe que les jours conseillés sont globalement suivis et que ce système est efficace.

Sylvie DAVAL demande ce qui a été fait en ce qui concerne les établissements comme le Lycée ou le Collège qui ont vu le coût du service multiplié.

Fernand BURKHALTER répond que le tarif appliqué correspond à la quantité moyenne de déchets de ces établissements. Auparavant la tarification était sous-évaluée. Le Maire indique que la CCPH est « collectivité pilote » pour la Haute-Saône en ce qui concerne l'élimination et le traitement des déchets.

Sandrine PALEO se dit admirative de la personne qui sort sa poubelle tous les 2 mois.

* * * * *

■ RAPPORT N°3

Affaires scolaires : effectifs à la rentrée de septembre 2016 et données financières

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education, informe qu'au 1^{er} septembre 2016, 950 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques d'Héricourt, dont 353 enfants en maternelle et 597 en classes élémentaires. A noter une baisse notable des effectifs à l'école Poirey.

Au total 27 agents communaux soit 14,33 équivalents temps plein, sont affectés aux affaires scolaires.

En matière de données financières, l'Adjointe à l'Education rappelle que 1 641 523€ ont été inscrits au Budget Primitif pour ce qui est du fonctionnement.

Sont ensuite repris les travaux les plus significatifs effectués ou à venir dans les écoles, comme le remplacement de menuiseries bois par du PVC blanc dans les écoles Borey, Paris et Ferry, le remplacement de la couverture du préau à Poirey ou bien encore la réfection des locaux et les divers travaux en régie effectués par les services techniques municipaux.

Gilles LAZAR tient à souligner la baisse des effectifs qui est de l'ordre de 5%. « Malgré des discours lénifiants, Héricourt n'est pas une ville attractive. On fera le bilan en fin de mandat, vous avez mis la commune dans une situation difficile. »

Le Maire répond qu'il n'aura pas l'outrecuidance de rappeler à l'Assemblée toutes les opérations d'aménagement et de développement urbain pour lesquelles le groupe de M. LAZAR a voté contre. Néanmoins, il y a une donnée incontournable, c'est la baisse de la taille des ménages. En 1983, un ménage comportait 3,3 personnes, aujourd'hui le foyer moyen comporte 2,1 personnes. C'est un constat. Toutefois, il n'y a pas de logements vides à Héricourt. Notre ville s'en sort plutôt bien, comparée à Vesoul, Bethoncourt ou bien encore Valentigney, sans parler de Gray qui est passée de 10 000 habitants à 5 400 habitants.

Sylvie DAVAL fait remarquer qu'aujourd'hui la population d'Héricourt est en deçà des 10 000 habitants.

Le rapport étant une information, il ne donne pas lieu à un vote.

■ RAPPORT N°4

Production et distribution d'eau destinée à la consommation humaine sources commune de Champey : enquête publique

Luc BERNARD expose que le village de Champey s'est engagé à son tour dans la procédure de protection des captages pour ses propres ressources, notamment les sources de la Goutte Morel, les sources de la Bergerie et la source de la Feuillée.

En dehors de périodes d'étiage, la partie excédant les besoins de Champey est réservée à la ville d'Héricourt et contribue à son alimentation en eau potable. A ce titre, **Mme la Préfète de Haute-Saône sollicite l'avis du Conseil Municipal quant au dossier d'enquête publique pour lequel il est demandé d'émettre un avis favorable.**

Fernand BURKHALTER complète le propos de M. BERNARD en remerciant le Maire de Champey d'avoir engagé la démarche de protection des captages des sources de sa commune, tout comme la Ville d'Héricourt.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

■ RAPPORT N°5

Information sur l'opération Royal Canin Champs Frédéric

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe, rappelle que la Commune a missionné la SOCAD en 1997 pour répondre à une demande d'implantation de la Société Royal Canin. L'emprise de terrain communal a été mise à disposition de la SOCAD au moyen d'un bail emphytéotique qui prendra fin le 2 juillet 2017, la Commune devenant alors propriétaire du bâtiment. **Par délibération du 16 juin dernier, le Conseil Municipal a validé la proposition de réaliser des travaux sur le bâtiment à hauteur de 70 000€ et de reverser au budget général les 30 000€ restants du bilan financier.** Les travaux s'avérant plus coûteux que prévu, **la Commune envisage d'augmenter sa participation de 30 000€ supplémentaires.** En contrepartie, Royal Canin s'est engagé à la signature d'un avenant à venir, sur une nouvelle période de location de 9 ans à compter du 2 juillet 2017.

Ce rapport ne donne pas lieu à un vote de l'Assemblée.

■ RAPPORT N°6

Personnel Territorial: délibération de principe de recrutement des emplois aidés – Heures supplémentaires des agents contractuels de catégorie C – Contrat d'assurance des risques statutaires

Fernand BURKHALTER propose de l'autoriser à recruter des agents en contrats aidés de type emploi d'avenir, contrat d'accompagnement dans l'emploi ou adulte-relais, par une délibération de principe pour la durée de son mandat. Il rappelle qu'à ce jour, 9 personnes bénéficient d'un emploi d'avenir, 9 autres bénéficient d'un CAE et 1 personne est employée en tant qu'adulte-relais.

Il propose également de valider à compter du 1^{er} novembre 2016, le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, aux agents contractuels de catégorie C, tous cadres d'emplois confondus.

Enfin, il demande à l'Assemblée de bien vouloir valider l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2017, au contrat de groupe d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de Haute-Saône.

Gilles LAZAR observe qu'à une époque, lorsque la Ville recrutait des emplois aidés, si les personnes donnaient satisfaction, elles étaient embauchées. Désormais, il y a bien 19 emplois aidés à la Ville d'Héricourt, qui seront remerciés en fin de contrat. Les départs à la retraite sont souvent remplacés par des emplois d'avenir. Dire que la Commune aide des personnes à s'insérer professionnellement « c'est du vent ». Au contraire, elle favorise la précarité. Qui plus est, les agents communaux sont en grande souffrance. La démarche n'est pas

digne d'une Commune de Gauche. C'est pourquoi le Front de Gauche et Républicain votera contre la partie du rapport concernant les emplois aidés.

Le Maire répond que la Ville vient d'embaucher un électricien en tant que fonctionnaire stagiaire et pas une personne en emploi d'avenir. C'est la preuve qu'elle ne remplace pas tous les agents par des emplois aidés. Fernand BURKHALTER fait observer que la Municipalité raisonne en tant que gestionnaire. Il scinde les votes à la demande de M. LAZAR.

Anne-Marie BOUCHE indique que le groupe d'Opposition de Droite s'abstiendra sur les 3 volets de ce rapport, n'étant pas opposé aux emplois aidés, mais « c'est votre personnel et votre budget ».

Soumis au vote, le rapport est adopté comme suit :

- Emplois aidés : à la majorité compte tenu de 5 voix contre du Front de Gauche et Républicain et 3 abstentions de l'Opposition de Droite
- Heures supplémentaires des agents contractuels de catégorie C : à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition de Droite
- Adhésion contrat de groupe d'assurance des risques statutaires : à l'unanimité compte tenu de 3 abstentions de l'Opposition de Droite

* * * * *

■ RAPPORT N°7

Contrat local de Santé : signature d'un plan d'action territoriale

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé, expose que durant l'année 2015, un travail a été mené avec l'Agence Régionale de Santé afin de définir d'actions autour de la santé en vue de la signature d'un contrat local de santé. Suite à un redécoupage territorial de l'ARS et la création d'une antenne nord Franche-Comté à Belfort, les contrats locaux de santé ont été abandonnés au profit d'un futur contrat de santé s'appuyant sur l'aire urbaine. Un plan d'actions pour Héricourt ayant déjà été élaboré, Mme TISSERAND – Déléguée territoriale de Haute-Saône et du Territoire de Belfort, a rencontré M. le Maire afin **d'envisager le démarrage des actions héricourtoises sans attendre la mise en œuvre du contrat de santé aire urbaine.**

L'Adjoint à la Santé demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan d'action qui a été diffusé aux élus, et dont il ne sera pas fait lecture en séance. Il indique en outre, qu'une fiche action sur les 13 proposées, a d'ores et déjà été réalisée, elle concerne l'action relative à la mutuelle.

Sandrine PALEO fait remarquer qu'il n'y a pas de service municipal de santé. Qui va gérer ce dossier ? Cela pourrait faire l'objet d'une embauche. Elle demande des précisions sur la semaine « octobre rose » et la fiche relative au saturnisme pour laquelle elle se demande si cela vaut la peine de la mettre en œuvre à Héricourt.

Alain PARCELLIER répond que le dossier est géré par le Centre Communal d'Action Sociale. Concernant « octobre rose » le programme sera détaillé lors de la conférence de presse de demain, mais on peut d'ores et déjà observer que les candélabres en ville sont revêtus de rose, et à l'instigation de Catherine FORTES – Conseillère Municipale, une tombola sera organisée pour récolter des fonds en faveur de la prévention du cancer du sein. Concernant le saturnisme, effectivement les cas saturnisme sont très exceptionnels mais cette fiche est une demande de l'ARS.

Gilles LAZAR se dit très content de voir le contrat local de santé aboutir et reconnaît que le territoire communautaire est beaucoup plus pertinent. Il évoque le manque de médecins spécialistes à Héricourt et le numéris clausus à ce titre, qui pose problème. Concernant l'action relative à la mutuelle, il souhaite avoir un bilan. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les médecins locaux.

M. LAZAR estime qu'il aurait fallu aussi faire une fiche sur d'autres pathologies comme la maladie de Lyme. La fiche consacrée à la sensibilisation à la vaccination est limitée au vaccin contre la grippe. D'autres comme celui contre le cancer du col de l'utérus ou l'hépatite B auraient mérité d'être inclus également.

La fiche relative aux actions de nutrition et d'activités physiques est intéressante, néanmoins M. LAZAR regrette que l'opération petits déjeuners aux Chenevières ait été abandonnée.

Le Maire répond que les petits déjeuners ont été arrêtés au périscolaire, faute d'inscrits.

Gilles LAZAR souhaite que la fiche sur les actions de sensibilisation aux risques du tabagisme soit élargie aux problèmes de toxicomanie. C'est un enjeu à Héricourt. M. LAZAR pense qu'il faudrait également inclure une fiche

sur l'accès aux soins, notamment au site Médian et le stationnement sur le parking déjà évoqué en Conseil Municipal.

Fernand BURKHALTER indique qu'il a bloqué pendant une année la signature de ce dossier, afin de faire évoluer la position de l'Agence Régionale de Santé pour que l'hôpital médian soit au cœur des contrats locaux de santé. Ce que les héricourtois attendent en priorité, ce sont bien sûr des médecins spécialistes à Héricourt, gynécologues ou ophtalmologistes. Il y aura 3 contrats locaux de santé, celui du Pays d'Héricourt, celui du Pays de Montbéliard et celui du Pays de Belfort. Des liens pourront se développer avec des permanences de soins dans les maisons de santé, assurées par des praticiens hospitaliers, c'est tout l'enjeu du contrat local de santé à venir.

Gilles LAZAR déclare que son groupe votera pour ce rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* * * * *

■ RAPPORT N°8

Plan Local d'Urbanisme : reprise de la procédure de la révision allégée n°2 par la CCPH

Fernand BURKHALTER expose que lors de la séance 5 octobre 2015, le Conseil Municipal a arrêté le projet de révision allégée n°2 portant sur la modification de zonage de la parcelle cadastrée AL 0914 d'une superficie de 1 677 m² classée pour partie en zone N, donc non constructible.

Il rappelle qu'Habitat 70 s'est porté acquéreur d'un lot du lotissement de la Craie en vue de réaliser la construction de 8 logements dont le démarrage est imminent. Afin de permettre à Habitat 70 de réaliser son programme de logements, il convient de modifier le classement de la partie située en zone N pour la rendre aménageable, objet de la procédure allégée n°2.

Aujourd'hui, il y a lieu de soumettre ce dossier à enquête publique avant son approbation définitive. **Toutefois, la compétence du PLU ayant été transférée à la CCPH depuis le 7 décembre 2015, la Commune doit demander à cette dernière de poursuivre la procédure**, demande qui doit être actée par délibération du Conseil Municipal.

Sylvie DAVAL indique que le Front de Gauche et Républicain votera contre ce rapport, ceci en raison de la suppression de l'espace boisé induite par la révision, ce qui ne veut pas dire que son groupe est contre le logement social. Habitat 70 demande plus de terrain pour y implanter son parking, tout comme la Société Hermès qui devrait participer financièrement aux places de stationnement du Champ de Foire.

Le Maire fait remarquer que le Front de Gauche et Républicain s'est toujours opposé au logement social.

Sylvie DAVAL ré-affirme que son groupe est contre la suppression des espaces boisés et pour l'habitat social.

Fernand BURKHALTER observe les atermoiements du Front de Gauche et Républicain qui désapprouve le PLU mais en même temps sur ce dossier il a voté la subvention pour le programme d'Habitat 70 dont il souhaite bloquer la réalisation aujourd'hui.

Sylvie DAVAL répond que PLU a bien été validé par l'Etat et la Ville. Donc tout était dans les règles. Maintenant avec la révision, on nous dit que le cabinet d'étude à fait une erreur. Nous sommes contre votre manière de faire avec le PLU. Encore une fois nous affirmons être pour le logement social.

Le Maire se dit heureux que le groupe Front de Gauche et Républicain ait changé d'avis concernant l'habitat social à l'occasion du lotissement de la Craie, parce que jusqu'alors il avait toujours voté contre ce type de programme. « Pour un groupe progressiste, s'opposer au logement social c'est un comble ! ».

Soumis aux voix, le rapport recueille 5 voix contre du Front de Gauche et Républicain et 3 abstentions de Mme A.M. BOUCHE, M. R. BANET et M. R. BURKHALTER.

■ RAPPORT N°9

Centre Socioculturel Simone Signoret : Bilan des animations de juillet et août 2016 Autorisation de verser la bourse éducative pour les AJC Activités clubs : bilan 2015/2016 et perspectives 2016/2017

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse et aux animations socioculturelles, expose que 79 jeunes ont participé aux animations de juillet et août derniers, dont 28 filles. 12 d'entre eux ont réalisé une fresque sur la maison à l'entrée du Mougnot et aider leur aide lors de la fête de la fraternité du 14 juillet. **Il convient d'autoriser le versement à chacun de la bourse éducative pour un montant de 150€.**

En ce qui concerne les activités dites « clubs », elles comptabilisent 333 inscriptions dont 73% d'adultes. 74,50% d'entre elles sont des inscriptions à l'année. Peinture sur bois, zumba gold, art floral, marqueterie, scrapbooking entre autres, seront reconduites pour la saison 2016/2017. Aussi, est-il demandé à l'Assemblée **d'autoriser le Maire à signer les conventions et tout document** à intervenir pour la mise en place et l'organisation des activités clubs du Centre Signoret pour 2016/2017.

Rémy BANET observe que l'on forme des jeunes à la conduite des quads. Il estime qu'on pourrait éviter compte tenu des nuisances occasionnées aux Vignes avec ce type de véhicules.

Anne-Marie BOUCHE demande s'il est possible d'avoir les tarifs horaires des personnes employées pour ces activités ?

Le Maire répond qu'il suffira qu'elle en fasse la demande écrite au Maire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

■ RAPPORT N°11

Association Foncière et de remembrement de Bussurel : nomination des membres d'Héricourt et Bussurel

Pierre-Yves SUTTER – Maire délégué de Bussurel, expose que le mandat des membres du bureau de l'Association Foncière et de Remembrement de Bussurel est arrivé à échéance l'année dernière. La dissolution de l'association n'étant pas achevée, il convient de procéder à son renouvellement.

M. SUTTER rappelle que cette assemblée est composée de 3 représentants nommés par la Chambre d'Agriculture et 3 représentants nommés par le Conseil Municipal. Il propose à ce titre de maintenir la même désignation que précédemment pour les représentants du Conseil Municipal à savoir MM. Robert BURKHALTER, François RHIS et Yves BIANCHI.

Le rapport est adopté à l'unanimité compte tenu de 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain et 2 abstentions de Mme A.M. BOUCHE et M. R. BANET.

■ RAPPORT N°12

Mise en accessibilité des bâtiments communaux : autorisation de déposer les demandes d'autorisation de travaux au titre des ERP et les demandes d'autorisation d'urbanisme

Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, expose que dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux au titre des Etablissements Recevant du Public, la Commune a élaboré son Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), ce dernier ayant été déposé en Préfecture le 26 octobre 2015 .

Par arrêté en date du 28 août 2016, Mme la Préfète de Haute-Saône nous informe que notre Ad'AP est approuvé, autorisant ainsi la mise en œuvre des travaux envisagés.

Dès lors, il convient d'autoriser le Maire à déposer les demandes d'autorisation de travaux au titre des ERP ainsi que les demandes d'autorisation d'urbanisme le cas échéant, pour les travaux de mise en accessibilité portant sur les bâtiments communaux cités dans l'Ad'AP.

Anne-Marie BOUCHE fait remarquer que cela fait des années que le bâtiment de la Perception n'a pas de rampe permettant un accès au public handicapé.

Sylvie DAVAL indique que la loi prenant en compte le handicap dans les espaces publics et les entreprises date de 1995. Les Communes ont eu largement le temps pour se mettre aux normes. Concernant le fonctionnement de la commission d'accessibilité d'Héricourt, Mme DAVAL regrette que les convocations ne soient pas envoyées par courrier voir courriel au lieu d'être mises dans les casiers des Elus. En outre, elle apparaît sur la liste des non excusés dans le compte rendu de la dernière réunion de la commission, alors qu'elle s'était excusée.

Rémy BANET revenant sur la rampe d'accès manquante sur le bâtiment de la Perception, estime que la Ville, la CCPH et l'Etat pourraient faire un geste de partenariat pour diligenter son édification.

Le Maire répond qu'un projet a été bloqué il y a plusieurs années par l'Architecte des Bâtiments de France. Depuis Habitat 70 est devenu propriétaire du bâtiment et n'a pas encore pris ce dossier en main.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

* * * * *

■ RAPPORT N°13

Motion en faveur du maintien de la totalité du site ALSTOM à Belfort

Fernand BURKHALTER fait remarquer que l'ordre du jour a été fixé avant que le Gouvernement décide d'agir pour le maintien de la totalité du site ALSTOM à Belfort. Toutefois, ce point est maintenu.

Anne-Marie BOUCHE déclare que M. VALLS « a sorti cette décision de son chapeau. C'est du rafistolage électoral. Au final, c'est le contribuable qui va payer. »

Philippe BELMONT indique que son groupe a proposé également une motion qu'il souhaite lire en séance et mettre aux voix.

En préambule, M. BELMONT déclare : « Après l'annonce du Gouvernement concernant la situation d'ALSTOM, nous n'allons pas faire la fine bouche, mais nous restons pessimistes. La seule personne qui avait un large sourire est le Président Directeur Général d'Alstom. Les salariés restent déterminés. Ils veulent rester à Belfort. Ils ont 50 ans de moyenne d'âge, pour certains ils possèdent une maison et une famille à Belfort ou dans la région. Pour beaucoup, leur conjoint travaille sur Belfort. Enfin, l'usine de Reichshoffen n'est pas en capacité d'accueillir 400 personnes. Quand le Gouvernement dit « on ne savait pas ! » je ne peux le croire. Depuis 1995, les représentants des organisations syndicales ont interpellé les pouvoirs successifs. Moi-même à plusieurs reprises, je suis intervenu au Conseil Municipal d'Héricourt. Pour terminer mon introduction, la vente de la filiale énergie à GIE a été le déclenchement de ce processus. ».

Philippe BELMONT donne ensuite lecture du texte de la motion :

« Afin de garantir l'emploi sur le site de Belfort et le plan de charge de ses sous-traitants et d'assurer la pérennité et le développement du site en France répondant aux besoins de transport et de développement durable de notre temps, Les élus front de gauche et républicains proposent :

- l'instauration d'un moratoire sur la décision de fermeture du site de Belfort.

- Mise en place d'une table ronde multipartite afin d'élaborer des propositions alternatives. Notamment sur le "transport ferroviaire du future"

- Afin de pérenniser la production, à Belfort, entre 2018 et la sortie des exemplaires du TGV du futur, l'Etat doit imposer à la SNCF le remplacement des locomotives diesel de la ligne 4 et la renégociation du marché de 44 locomotives de la filiale franco-allemande de la SNCF (Akiem). Afin qu'au moins la moitié de la commande aille à Alstom. Ceci serait un moyen de pression supplémentaire pour qu'Alstom Belfort produise également une partie des 1600 locomotives du contrat passé avec l'Inde.

- Préserver et développer les compétences de production sur site par l'embauche de jeunes afin de permettre la transmission des savoir-faire.

- Constitution d'un pôle public de l'industrie ferroviaire composé d'Alstom (dont la nationalisation s'impose, y compris via une prise de participation de la SNCF et de la RATP), de Bombardier et de Siemens-France qui aurait vocation à participer à la construction d'un "airbus" du matériel roulant européen (l'allemand Siemens et l'espagnol DAF).

- Les banques publiques et l'Etat actionnaire doivent participer au financement des dépenses de R & D et d'investissement matériel (nécessaire au redéveloppement d'Alstom) avec un crédit à taux proche de zéro pour les banques et des dividendes faibles. Un allègement des frais financiers du système ferroviaire doit être engagé par une renégociation de la dette bancaire.

- Redonner les moyens à la SNCF, par des prêts bonifiés, d'investir pour renouveler son parc de motrices (dont une partie à plus de 30ans d'âge).

-L'ensemble des marchés publics noués par la SNCF et les régions devront être passé selon le principe du "mieux disant" et non du "moins disant" avec prédominance des critères de proximité, d'écologie, de durabilité et de démantèlement du matériel en fin de vie sur le territoire national.

-Mettre en œuvre un plan d'électrification du réseau de fret français (taux actuel 57%) afin d'atteindre le taux d'électrification allemand (97%). Son financement sera assuré par le rétablissement de l'écotaxe, des fonds européens et par des prêts bonifiés de la banque européenne de développement.

-De se battre au niveau européen pour que l'UE instaure un "buy european act" équivalent au "buy american act". Ainsi, en Europe 75% des marchés ferroviaires publics sont totalement ouverts sans clause de production locale alors que le marché japonais n'est ouvert qu'à 25%.

-La France doit lancer un processus de renégociation des paquets ferroviaires européens avec un objectif de coopération et de mutualisation des différentes compagnies de chemin de fer. Ce qui impliquerait de revenir sur la séparation entre infrastructures de réseau, activités de transport, et activités commerciales. Mais également d'imposer un cahier des charges lié à l'aménagement du territoire et d'assurer une osmose entre industrie et services.

Autour de l'existence du site de Belfort et de ses emplois se joue l'avenir ferroviaire de notre pays et de l'Europe et donc de notre capacité à répondre aux défis de transitions écologiques et urbaines. Les élus Front de gauche et Républicains considèrent à ce titre qu'Alstom Belfort, les compétences de ses salariés et les brevets qui ont été développés doivent être considérés comme bien commun inaliénable de notre Peuple et non comme propriété des actionnaires d'Alstom. »

Le Maire s'étonne que le groupe Front de Gauche et Républicain qui a déjà voté une proposition de motion que lui-même a présentée en Conseil Communautaire, demande à mettre aux voix un autre texte. Il invite la majorité municipale à voter contre.

La motion recueille 5 voix pour, 2 abstentions de Mme A.M. BOUCHE et M. R. BANET, 26 voix contre de la Majorité Municipale + M. R. BURKHALTER

Fernand BURKHALTER présente ensuite une autre motion, toujours relative au maintien de la totalité du site Alstom à Belfort tel qu'il suit :

« Le 07 septembre 2016, Monsieur Henri POUPAR-LAFARGE, Président Directeur Général d'Alstom Transport a annoncé l'arrêt, dans le courant de l'année 2018, de la production de trains sur le site historique de Belfort. Prise sans aucune concertation préalable avec les pouvoirs publics, cette décision inacceptable crée une vive émotion sur l'ensemble du territoire national.

La Municipalité d'Héricourt, demande que les engagements pris par les ministres successifs de l'économie et de l'industrie soient respectés afin de conforter ce site industriel, fleuron des onze sites industriels du groupe Alstom et lieu emblématique de l'histoire industrielle française.

La fermeture du site de Belfort remettrait en cause plus de 126 années de présence sur un territoire qui a su s'impliquer et favoriser le développement de l'entreprise. Plus de 400 emplois sont menacés et les conséquences de cette décision se mesureront bien au-delà du Territoire de Belfort.

Alstom, c'est à ce jour 500 emplois directs à Belfort et près de 800 emplois indirects dans l'Aire Urbaine, le bassin d'Héricourt et l'Est de la Haute-Saône. C'est donc toute une région qui sera impactée par la fermeture du site.

Le développement ferroviaire est incontestablement dépendant des commandes publiques, il est donc indispensable que tout soit mis en œuvre à court, moyen et long terme pour conforter l'excellence du site de Belfort.

La technologie française mérite d'être sauvegardée et encouragée malgré les exigences des partenaires commerciaux étrangers imposées au groupe Alstom lors des commandes.

L'Etat se doit d'intervenir pour sauver ce bastion industriel français, symbole de notre savoir-faire et de notre renommée internationale.

Considérant la brutalité de cette annonce et les conséquences sociales et économiques qu'elle entraînerait, les élus de la Municipalité d'Héricourt appellent l'attention du Président de la République sur la nécessité d'actionner l'ensemble des leviers à sa disposition pour assurer le maintien de la production à Belfort.

Aussi, nous appelons la Région Bourgogne Franche-Comté à participer pour construire l'avenir du site de Belfort et de ce bassin d'emploi.

La Municipalité d'Héricourt témoigne son soutien à tous les salariés d'Alstom ainsi qu'à leurs familles dans ces moments de grandes difficultés. »

Le Maire note en conclusion de son intervention que le Gouvernement a pris les dispositions nécessaires.

Anne-Marie BOUCHE déclare une nouvelle fois que ces dispositions sont « du racolage électoral ».

Philippe BELMONT demeure quant à lui demeurant pessimiste quant à l'avenir du site Alstom à Belfort.

Gilles LAZAR déclare que son groupe votera pour le texte de cette motion afin de montrer sa volonté de soutenir les salariés d'Alstom.

La motion est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

■ RAPPORT N°14

Motion relative à l'échangeur de Sévenans – portion Brevilliers/Sévenans

Fernand BURKHALTER propose à l'Assemblée de voter la motion suivante :

« Les travaux préparatoires de l'échangeur de Sévenans pour remédier aux dysfonctionnements et à la dangerosité du flux routier à la croisée des deux axes majeurs de Franche Comté, l'A 36 et la RN 19, sont engagés.

C'est une bonne nouvelle car ils sont attendus depuis près de 20 ans.

Le financement prévu s'élève à 120 millions d'euros.

Selon des sources concordantes ce financement permettrait de réaliser immédiatement et concomitamment la portion BREVILLIERS à cet échangeur pour une mise à deux fois deux voies de la RN 1019 sur 06 kilomètres environ.

La réalisation de ce tronçon avait été proposé à la fois au CPER et à la commission européenne.

C'est une priorité qui ne doit pas être retardée ou repoussée après 2020. Elle est vitale pour améliorer la sécurité routière. Le trafic constaté, plus de 17 000 véhicules, justifie pleinement cette réalisation pour peu que l'appel d'offres en cours laisse une marge de manœuvre suffisante.

Pour toutes ces raisons, il me paraît nécessaire que les pouvoirs publics agissent pour ce tronçon. »

La motion est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe, au nom des Elus du Groupe Socialiste, demande une suspension de séance de quelques minutes, il est 20H46.

L'Assemblée reprend ses débats à 20H48. Le Maire aborde ensuite le chapitre des questions diverses orales.

■ QUESTION DIVERSE N°1 – Commissariat d'Héricourt Présentée par Gilles LAZAR

« Le Commissariat d'Héricourt a reçu la semaine dernière de la Direction des Forces de Police de Montbéliard, une note leur indiquant qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les circonscriptions de police d'Héricourt de Montbéliard allaient fusionner en une seule circonscription. Pouvez-vous confirmer à notre Assemblée cette information ? Dans l'affirmative, cela signifiera que la police d'Héricourt portera main forte aux polices de Montbéliard. Comme c'est le commissariat de Montbéliard qui a le plus d'activités, cette mutualisation entraînera à terme une absorption des forces de police du commissariat d'Héricourt. Ces décisions sont très préjudiciables pour la sécurité des héricourtois et nous ne pouvons en l'état accepter cette situation. »

Gilles LAZAR indique enfin que son groupe est contre ce projet qui prévoit un seul poste de commandement à Montbéliard.

Rémy BANET fait observer que le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Haute-Saône est aux ordres de Mme la Préfète de Haute-Saône. Si on rattache le commissariat d'Héricourt à Montbéliard, il dépendra du Préfet du Doubs ? A moins qu'Héricourt ne quitte la Haute-Saône ?

Fernand BURKHALTER indique qu'il n'a pas toutes les informations sur ce dossier bien qu'il soit le Maire d'Héricourt. Il est toutefois intervenu avec Jean-Michel VILLAUME – Député de Haute-Saône, il y a quelques

mois à ce sujet. Cela fait 30 ans que la rumeur circule à propos d'une éventuelle mutualisation. Héricourt est bien toujours rattachée administrativement à la Haute-Saône. Pour des raisons pratiques d'interventions, le commissariat d'Héricourt serait rattaché à Montbéliard, tout en gardant un niveau d'effectif stable. Le Directeur de la Sécurité Publique a affirmé que le rattachement à Montbéliard n'est pas une fusion. Le Maire se dit favorable à une bonne utilisation des forces de police qui serait la reconnaissance d'une réalité qui existe depuis plusieurs années. Nos parlementaires se mobiliseront s'il le faut, cependant le projet n'en est qu'au stade de la rumeur, il n'a pas été informé officiellement.

Gilles LAZAR précise que les informations dont il fait état lui ont été fournies par l'organisation syndicale de police d'Héricourt. Il estime qu'il est nécessaire d'informer la population.

■ QUESTION DIVERSE N°2 – Présentée par Philippe BELMONT

« Fin août, une pollution a eu lieu rue Marcel Paul sous l'entreprise de récupération Derichebourg. Les services de la Ville, les sapeurs-pompiers ont été mobilisés à cette occasion. Pouvez-vous nous dire quelle est la nature de la pollution, son impact sur l'environnement et sur les habitants vivant aux alentours ? Pouvez-vous nous dire aussi quelles mesures ont été prises tant par la Ville que par l'entreprise pour que de telles pollutions ne se reproduisent pas. ».

Fernand BURKHALTER répond que toutes les mesures ont été prises. Un contrôle continu est exercé sur l'établissement Derichebourg. VEOLIA n'a constaté aucun dysfonctionnement.

Philippe BELMONT indique que selon lui, Derichebourg n'a aucune autorisation spécifique de rejets.

Sylvie DAVAL déclare que les riverains de la rue Jean Jaurès se plaignent d'odeurs de mazout lorsqu'il pleut. Veolia leur a distribué du produit de couleur bleu pour détruire les odeurs, sans traiter réellement le problème.

Le Maire informe qu'il découvre ces plaintes, n'ayant été saisi par aucun habitant à ce sujet.

Sylvie DAVAL affirme que quand Derichebourg brûle certains matériaux ou produits, cela sent vraiment mauvais. La Mairie a été prévenue.

Le Maire précise qu'il faut l'appeler en personne sur son portable.

Fernand BURKHALTER propose ensuite de traiter à huis clos la dernière question diverse des deux groupes d'Opposition, ce qui est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

Le public quitte la salle des débats il est 21H06.

Une fois l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21H30.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt